

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des installations
classées, des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6, route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-28021/DENV

Nouméa, le 19 OCT. 2015

Le Directeur,

à

Maire de la commune de Bourail
BP 922
98870 Bourail

Objet : visite d'inspection de l'ouvrage d'assainissement collectif de type lagunage naturel, en date du 23 septembre 2015

Pièce jointe : compte rendu de la visite d'inspection

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection de l'ouvrage d'assainissement collectif de la commune de Bourail qui a été réalisée le 23 septembre 2015.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement